



Madame, Monsieur

SOUDEILLES, le 01 septembre 2014

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal ordinaire qui aura lieu à la **Mairie de Soudeilles, salle de réunion**, le **05 septembre 2014, à 20h30** et dont vous voudrez bien trouver l'ordre du jour ci-dessous :

- 01 - Local pour Associations communales
- 02 - Commission MAPA
- 03 - Commission des travaux
- 04 - Commissions des finances
- 05 - Mise à jour du tableau des emplois communaux
- 06 - Convention de mise à disposition de personnel
- 07 - Convention d'assistance technique
- 08 - Convention pour la fourniture de repas
- 09 - Convention garderie intercommunale
- 10 - Livraisons de repas aux cantines
- 11 - Dissolution du Syndicat Intercommunal du Pays de Meymac
- 12 - Achat livres Paul ESTRADE
- 13 - Travail d'Intérêt Général
- 14 - Abonnement "Petit Gibus" 2014.2015

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Maire, M. Jean-François LAFON



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 05 septembre 2014

L'an **deux mil quatorze, le cinq septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SOUDEILLES, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François LAFON**.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, M. Pascal DRUON, Mlle Amélie BATTEJAT, Mme Joëlle CHABRERIE, Mme Yvonne MAGNE, M. Benoit MAZE, M. Thomas MIGNAUT, M. Maxime RIGAUDIE.

Étaient absents excusés : Mme Mireille HOWSON.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : M. Pascal DRUON.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-036 : Local pour Associations communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait possible de mettre à disposition des différentes Associations Communales un local appartenant à la Mairie situé dans l'ancien presbytère au Bourg de Soudeilles afin que celles-ci puissent y tenir leurs différentes réunions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve cette décision,
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des Associations.

.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-037 : Commission MAPA

Monsieur le Maire rappelle que la commission de marché à procédure adaptée d'une commune de moins de 3500 est composée du maire ou de son représentant qui en est le président et de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette élection doit avoir lieu à scrutin secret.

Suite à la démission de Mr CHASSAING Jean-Michel, le Conseil Municipal doit élire un nouveau membre.

Après avoir sollicité les candidatures, il est procédé à l'élection à scrutin secret des trois membres titulaires et des trois membres suppléants.

Ont été élus :

- membres titulaires :
 - * CHABRERIE Joëlle
 - * MAZE Benoit
 - * MIGNAUT Thomas

- membres suppléants :
- * DRUON Pascal
- * ROUCHES Gilles
- * BATTEJAT Amelie

.
.
9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-038 : Commission des travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de M CHASSAING Jean-Michel, il convient de désigner un nouveau membre pour la commission des travaux.

Sous la présidence de Monsieur Jean-François LAFON maire, le Conseil Municipal procède à la désignation de la commission des travaux à main levée :

- Jean-François LAFON, président
- Pascal DRUON
- Maxime RIGAUDIE
- Gilles ROUCHES

.
9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-039 : Commissions des finances

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de M CHASSAING Jean-Michel, il convient de désigner un nouveau membre pour la commission des finances.

Sous la présidence de Monsieur Jean-François LAFON maire, le Conseil Municipal procède à la désignation de la commission des finances à main levée :

- Jean-François LAFON, président
- Pascal DRUON
- Maxime RIGAUDIE
- Joëlle CHABRERIE

.
9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-040 : Mise à jour du tableau des emplois communaux

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 juin 2013

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **la suppression** d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet
- **la création** d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter la suppression et création d'emploi ainsi proposé

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er octobre 2014 :

Filière : technique

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise territoriaux

Grade : Agent de maîtrise territorial,

* ancien effectif : 0

* nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

.
9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-041 : Convention de mise à disposition de personnel

Monseigneur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre la Communauté de Communes de Ventadour et la commune de Soudeilles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour exercer la mission d'animateur péri-éducatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

.
9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-042 : Convention d'assistance technique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'assistance technique pour

une mission

d'assistance à maîtrise d'ouvrage de CORREZE INGENIERIE concernant un projet de réhabilitation d'un vieux moulin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer le document.

.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-043 : Convention pour la fourniture de repas

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune de Soudeilles et le Lycée Pierre CARAMINOT à EGLETONS concernant le fourniture de repas pour les enfants scolarisés à l'école de Soudeilles pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer le document

.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-044 : Convention garderie intercommunale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention concernant la garderie intercommunale sur le RPI Darnets/Soudeilles/Moustiere Ventadour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer le document.

.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-045 : Livraisons de repas aux cantines

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis des Ambulances Saint Patrick concernant la livraison des repas à la cantine de Soudeilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le devis,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-046 : Dissolution du Syndicat Intercommunal du Pays de Meymac

Le Maire expose qu'une réunion du Syndicat de Pays s'est tenue le 06 juin en présence de Madame MASSON représentant le Sous-Préfet, de Monsieur VOYER Trésorier, de Madame CURIA et de Monsieur FAUGERON représentant le Conseil Général, pour examiner les conditions de dissolution du Syndicat Intercommunal du Pays de Meymac.

La dissolution du Syndicat devra être effective au plus tard le 31 décembre 2014. Auparavant, tous les Conseils Municipaux des communes membres du Syndicat doivent se prononcer sur la dissolution et sur les modalités de répartition des excédents. Ces excédents seront constatés par le vote du compte administratif qui devra intervenir dès que toutes les opérations comptables auront été réalisées. Les excédents constatés aussi bien en investissement qu'en fonctionnement seront répartis entre les communes membres. Le Président propose de fixer comme clef de répartition de ces excédents, la population de chaque commune au jour du dernier versement de participation par les communes.

La contribution des communes avait été calculée sur les chiffres de population suivants :

	Population	Montant de la dernière participation
ALLEYRAT	101	73,73
AMBRUGEAT	224	163,52
COMBRESSOL	306	223,38
DAVIGNAC	277	202,21
DARNETS	350	255,50
MAUSSAC	398	290,54
MEYMAC	3050	2226,50
PERET BEL AIR	88	64,24
SOUDEILLES	281	205,13
ST SULPICE LES BOIS	59	43,07
	5134	

La répartition de l'actif est faite par le Trésorier, par opérations d'ordre non budgétaires et ne donne lieu ni à encaissement, ni à décaissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 9 voix, :

- approuve le principe de dissolution du Syndicat Intercommunal du Pays de Meymac au plus tard le 31 décembre 2014,
- approuve la clef de répartition des excédents proposés, ces excédents étant arrêtés lors du vote du Compte Administratif 2014 qui interviendra avant la dissolution du Syndicat.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-047 : Achat livres Paul ESTRADÉ

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M Paul ESTRADÉ concernant la vente à la commune de 20 livres à moitié prix.

A savoir :

- 10 exemplaires de **Soudeilles au Passé Simple** à 11,50€ soit 115€
- 10 exemplaires de **L'Affaire extravagante des deux chefs de Saint-Martin à Soudeilles** à 9,50€ soit 95€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

.
9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-048 : Travail d'Intérêt Général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'information qu'il a reçu des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Corrèze concernant le Travail d'Intérêt Général en vue d'une éventuelle ouverture de poste sur la commune de Soudeilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

.
9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2014-049 : Abonnement "Petit Gibus" 2014.2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'Association des Maires de la Corrèze concernant la possibilité de souscrire un abonnement au "Petit Gibus" pour les enfants scolarisés dans les écoles privées et publiques.

Le coût de cet abonnement est de 3,66€ pour 3 numéros multiplié par 13 (12 élèves + 1 enseignant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide la souscription à cet abonnement,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

.
9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Récapitulatif des délibérations prises :

- MA_DEL_2014_036 : Local pour Associations communales
- MA_DEL_2014_037 : Commission MAPA
- MA_DEL_2014_038 : Commission des travaux
- MA_DEL_2014_039 : Commissions des finances
- MA_DEL_2014_040 : Mise à jour du tableau des emplois communaux
- MA_DEL_2014_041 : Convention de mise à disposition de personnel
- MA_DEL_2014_042 : Convention d'assistance technique
- MA_DEL_2014_043 : Convention pour la fourniture de repas
- MA_DEL_2014_044 : Convention garderie intercommunale
- MA_DEL_2014_045 : Livraisons de repas aux cantines
- MA_DEL_2014_046 : Dissolution du Syndicat Intercommunal du Pays de Meymac
- MA_DEL_2014_047 : Achat livres Paul ESTRADE
- MA_DEL_2014_048 : Travail d'Intérêt Général
- MA_DEL_2014_049 : Abonnement "Petit Gibus" 2014.2015

